

DOSSIER



DE PRESSE

Débat public
La mer en débat
20 novembre 2023
au 26 avril 2024

ORGANISÉ PAR





Sommaire

3 La mer en débat

- 3 De quoi va-t-on débattre pendant cinq mois ?
- 4 Quelles décisions ce débat doit-il éclairer ?
- 5 Un débat différent des précédents débats sur les projets de parcs éolien en mer
- 6 Les modalités du débat
- 6 Comment participer au débat ?
- 8 Et ensuite ?

8 Qui organise ce débat ?

9 À quoi sert un débat public ?

9 L'équipe du débat

- 10 Fiche Normandie / Hauts-de-France
- 11 Fiche Bretagne / Pays-de-Loire
- 12 Fiche Nouvelle-Aquitaine
- 13 Fiche Méditerranée



La mer en débat

Un débat public d'ampleur sur l'avenir de la mer et des littoraux du **20 novembre 2023 au 26 avril 2024** !

- Comment renforcer la qualité de l'environnement de la mer et de l'océan ? Comment protéger les écosystèmes de nos côtes et préserver la biodiversité marine ?
- Comment partager cet espace ? Quelle cohabitation des activités humaines en mer et quelles évolutions de ces activités ?
- Faut-il développer l'éolien en mer ? Et si oui, à quel endroit et quelles conditions ?

Alors que la France se prépare à planifier l'espace maritime métropolitain d'ici à 2050, la Commission nationale du débat public (CNDP) organise un débat public d'ampleur pour permettre à toute personne d'être associée à l'élaboration des choix sur l'avenir de la mer et des littoraux de l'Hexagone et de la Corse.

DE QUOI VA-T-ON DÉBATTRE PENDANT CINQ MOIS ?

Ce débat public est une occasion unique de peser sur l'avenir de la mer et de nos littoraux.

Il s'agira de débattre de la **protection** et du **partage** de la mer et de l'océan :

- Un débat sur la protection de la mer car le public sera amené à se prononcer sur les moyens d'atteindre le **bon état écologique** du milieu marin et sur les politiques de protection de la biodiversité. Il s'agira notamment d'identifier des « zones de protection forte » et les conditions de cette protection.
- Un débat sur le partage de la mer car le public sera amené à se prononcer sur des enjeux de cohabitation : la cohabitation entre les **activités maritimes** et leur évolution (tourisme, commerce maritime, pêches, aménagement des ports, etc.). Ainsi que la cohabitation avec les **énergies marines** : notamment avec le programme d'éolien en mer, son développement et les conditions de ce développement, ainsi que la localisation potentielle de ces parcs.

Un foisonnement d'activités maritimes

Le tourisme en est le 1^{er} secteur en valeur ajoutée, devant les produits de la mer, la construction navale et le transport maritime et fluvial.

Les activités maritimes représentent :



↑ 14%
par rapport
à 2013



↑ 22%
par rapport
à 2013

525 000
emplois

43 milliards €
de valeur ajoutée



Sources : « Données économiques maritimes françaises 2021 », Ifremer

QUELLES DÉCISIONS CE DÉBAT DOIT-IL ÉCLAIRER ?

La France métropolitaine s'apprête à planifier l'espace maritime sur tout le littoral à horizon 2050. **Le débat public « la mer en débat » s'inscrit donc en amont de décisions de planification maritime et énergétique.** Ces décisions portent sur les moyens d'atteindre les objectifs de protection de la biodiversité marine dans le cadre de la politique européenne qui vise l'atteinte du bon état écologique du milieu marin¹. Elles portent aussi sur le partage de l'espace maritime et visent à concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable des activités humaines. Elles concernent également les objectifs de développement de l'éolien en mer et les zones potentielles d'implantation de parcs. **Ces décisions seront prises en 2024** dans le cadre de la mise à jour des Documents stratégiques de façade (DSF), documents de planification du domaine public maritime et de la zone économique exclusive,

qui doivent, entre autres, protéger l'environnement, encadrer la cohabitation des activités et identifier des zones prioritaires pour l'installation de potentiels parcs éoliens en mer et de leur raccordement à horizon de dix ans et à horizon 2050. En effet, le Gouvernement envisage le développement de l'éolien en mer à hauteur de 40 ou 45 GW à l'horizon 2050, soit une cinquantaine de parcs au total (source : dossier de saisine). Des décisions de planification énergétique seront également prises dans le cadre la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (la PPE).

La CNDP a été saisie en mars 2023 par les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la mer ainsi que RTE (Réseau de Transport d'Électricité), pour associer le public à la mise à jour des Documents stratégiques de façades (DSF).

¹ La directive-cadre stratégie pour le milieu marin

**Du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024
DONNEZ DE LA VOIX POUR LA MER**



UN DÉBAT DIFFÉRENT DES PRÉCÉDENTS DÉBATS SUR LES PROJETS DE PARCS ÉOLIEN EN MER

Depuis 2010, date du premier débat public sur un parc éolien en mer, 16 débats publics ou concertations ont été organisés sur des projets de parcs. La CNDP a analysé cette expérience ([note de cadrage](#)) et en a tiré certains constats et enseignements :

- Le public a exprimé le besoin de prendre part à la décision de la localisation des futurs parcs éoliens le plus en amont possible afin d'exercer une réelle influence ;
- La nécessité de disposer de visibilité sur le développement de l'éolien offshore à moyen et long terme ;
- La nécessité de débats de planification générale, intégrant l'ensemble des enjeux de l'espace maritime (production d'énergie, protection de l'environnement et de la biodiversité, pêche, loisirs, transports, etc.).

Ainsi, l'opportunité pour le public d'être associé à la planification de l'espace maritime à moyen (2035) et long terme (2050), incluant une proposition de développement de l'éolien en mer, est aussi une réponse à quinze ans de débats publics dans le domaine. Il s'agit d'un renversement de perspective : **il ne s'agit plus de débattre de l'installation d'un parc éolien dans la mer, mais de débattre de l'avenir de la mer dans laquelle sont notamment envisagés des parcs éoliens.** Ce débat a donc vocation à aborder l'aménagement du milieu marin dans son ensemble.

Par ailleurs, l'étude IPSOS menée entre l'été et l'automne 2023 pour le compte de la CNDP indique que 94 % des Français pensent qu'il est important de les associer aux enjeux de la mer.

« Ce débat public est à la fois une occasion et une opportunité. Une occasion car c'est en ce moment que la France s'apprête à planifier son espace maritime d'ici 2050, c'est-à-dire, à définir comment on protège l'environnement marin et comment on partage la mer entre différents usages tels que le tourisme, la pêche, l'éolien en mer. C'est donc le bon moment pour éclairer la décision du Gouvernement. Ce débat est également une opportunité car s'il y a déjà eu des concertations sur des projets précis, c'est la première fois que l'on peut débattre de l'avenir de la mer dans sa globalité et dans un cadre transparent, ouvert et avec une attention particulière portée aux modalités d'information et de participation du public. C'est le cadre proposé par la Commission nationale du débat public. », déclare Ilaria Casillo, vice-présidente de la CNDP, pour la présidence de la CNDP.





LES MODALITÉS DU DÉBAT

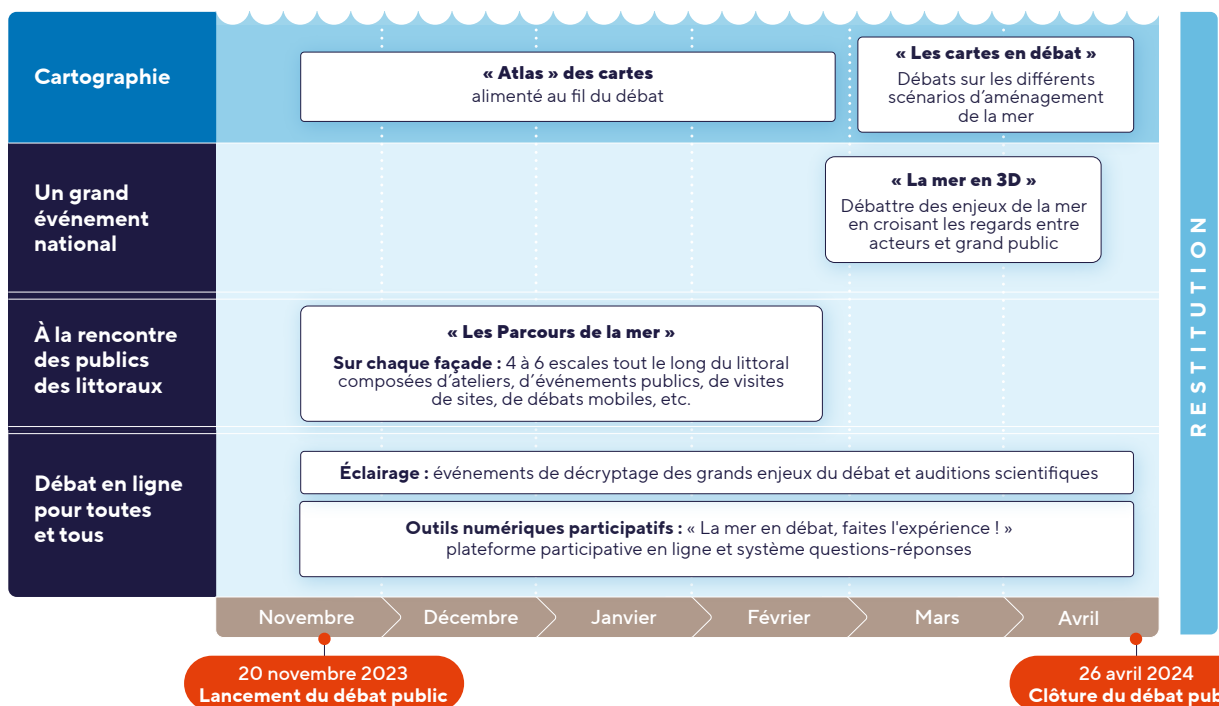
La méthode du débat a été élaborée en lien avec de nombreux acteurs concernés (membres des Conseils maritime de façade, collectivités territoriales, parties prenantes, etc.) rencontrés dans la phase préparatoire. Une réunion de travail collectif, ouverte à toutes et tous, a été organisée le 3 octobre 2023.

L'équipe du débat a conçu une méthode pour proposer un **débat éclairé, ouvert et territorialisé**.

Éclairé, car l'information scientifique est essentielle dans un débat de planification et de prospective. C'est pourquoi l'équipe du débat se fait accompagner par un certain nombre de scientifiques pour informer le public.

Ouvert, le débat est ouvert et accessible à toutes et tous, habitant du littoral ou non, grâce notamment au développement d'outils de participation en ligne.

Territorialisé, de nombreux événements et rencontres sont organisés tout le long du littoral dans les bassins de vie en fonction des enjeux et des attentes de chaque territoire.



COMMENT PARTICIPER AU DÉBAT ?



Le débat en ligne dès le 20 novembre 2023

Un site internet et des événements en ligne sont proposés pour permettre à toute personne de s'informer, d'entrer dans le débat, de donner son avis. La participation en ligne se déploie notamment par :

- La **plateforme participative** pour débattre, déposer un avis ou un cahier d'acteur, et poser des questions au responsable de projet ou à la Commission : <https://participer-la-mer-en-debat.cndp.fr/>
- Un outil participatif « **La mer en débat : faites l'expérience !** » pour permettre au grand public d'entrer dans le débat, de se forger un avis et d'argumenter : <https://experience-la-mer-en-debat.cndp.fr/>
- **Des événements en ligne** sur les principales controverses et grandes questions du débat.



Quatre parcours de la mer territorialisés de novembre 2023 à mars 2024

Des événements territorialisés sur tout le littoral, ouverts à toutes et à tous, organisés autour d'une série d'« escales » et de « débats mobiles ».

- Des « **escales** » : une série d'événements publics dans les bassins de vie, pour faire le tour des publics et des arguments, sur plusieurs jours. Bien que le public puisse à tout moment aborder toutes les questions liées au débat, des thèmes particuliers sont prévus en fonction des territoires et des enjeux locaux.
- Des « **débats mobiles** » sont organisés pour aller directement à la rencontre des publics afin de couvrir les principaux bassins de vie du littoral, pendant toute la durée des parcours de la mer en utilisant principalement l'outil « **La mer en débat : faites l'expérience !** »



« La mer en 3D » le 16 mars 2024

Le 16 mars, un grand événement multisite est prévu simultanément sur les 4 façades et dans une ville non littorale (Lyon) sur une journée. Il s'agira d'approfondir, après un parcours d'information, des enjeux et principes d'aménagement de manière délibérative et sur chaque façade, d'identifier des convergences et des divergences, et de comparer les résultats, selon la méthode du World wide view utilisée lors de la COP21.

Le 6 avril, deux semaines plus tard, aura lieu une journée « regards croisés » où une partie des participants sera réunie afin de comparer et hiérarchiser ces principes d'aménagement.



« Les cartes en débat » le mois d'avril 2024

Au mois de mars, une première analyse de la parole du public sera effectuée et restituée notamment sous forme de cartes de scénarios d'aménagement de la mer. En effet, des groupes d'étudiants traduiront en représentations géographiques des familles d'arguments et de propositions.

Ces cartes de scénarios seront utilisées comme support le dernier mois de débat, en ligne et lors d'événements publics, afin de permettre aux publics, mais aussi aux acteurs, aux collectivités territoriales, au Conseil national de la mer et des littoraux, etc. de réagir, critiquer, argumenter sur ces premiers enseignements.



ET ENSUITE ?

À la fin du débat, à partir d'une double analyse argumentative et lexicométrique, le compte-rendu restituera fidèlement la parole du public – ses observations et propositions.

Ce compte rendu sera publié fin juin 2024.

Le Gouvernement et RTE auront ensuite trois mois pour répondre à ce compte-rendu et prendre leurs décisions au regard des enseignements du débat.

« C'est la première fois qu'un débat public est organisé sur l'avenir de la mer et du littoral. Nous avons souhaité concevoir un débat éclairé, ouvert et territorialisé. Éclairé parce que dans un débat public qui est à la fois de planification et de prospective, la question de l'information, notamment scientifique, prend une dimension essentielle : que sait-on et que faut-il savoir pour pouvoir décider de quoi et quand. Ouvert, parce que tout le monde est concerné par l'avenir de la mer et du littoral. Le débat est donc ouvert à toute personne où qu'elle réside, c'est pourquoi nous avons développé les outils en ligne. Enfin, nous avons souhaité aussi un débat territorialisé. Les rencontres et les événements publics se dérouleront tout le long du littoral, au plus près de là où se posent très concrètement les enjeux. »

Floran Augagneur, président du débat « La Mer en débat »



Qui organise ce débat ?

« Toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Constitution française

LA CNDP

Créée en 1995 par la loi Barnier, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes personnes d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration.

Depuis sa création, elle a organisé plus de cent débats publics et garanti plus de 400 concertations publiques. La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure de la transparence de l'information afin que le public puisse se forger un avis, elle organise les échanges et restitue la parole du public. À l'issue du débat, la CNDP publie un compte-rendu afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

La CNDP exerce également plusieurs autres missions :

- Elle conseille, à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public ;
- Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique ;
- Afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.
- Enfin, la CNDP peut être saisie par le Gouvernement, les parlementaires ou 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Depuis mai 2023, la CNDP est présidée par Marc Papinutti.

À quoi sert un débat public ?

Le débat public est une procédure légale, inscrite dans le Code de l'environnement, qui permet à toute personne d'exercer une influence dans l'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux. C'est un dispositif de démocratie participative et délibérative en amont des décisions.

Il doit permettre de débattre non seulement des caractéristiques et des impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence ou opportunité, c'est-à-dire si oui ou non ils doivent être mis en place ou réalisés, et à quelles conditions.

Participer au débat public est un droit garanti à toutes et tous : novice, sensibilisé.e ou expert.e de la question posée, tout le monde est légitime et bienvenu à y prendre part.

Il doit permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à une information complète et pertinente (principe de transparence) pour permettre une participation effective. Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression de points de vue argumentés et leur prise en compte par l'ensemble des participant.e.s.

Dans un débat public, ce n'est donc pas le nombre de partisan.e.s ou d'opposant.e.s qui importe, mais les arguments échangés : c'est un éclairage qualitatif et non quantitatif (principe d'argumentation).

Tous les arguments ont la même importance et devront être pris en compte de la même manière quel que soit le statut des personnes qui les portent (principe d'égalité de traitement).

À l'issue d'un débat public, la Commission nationale du débat public (CNDP) publie un compte rendu qui restitue la parole du public. Ce compte rendu présente l'ensemble des observations et propositions du public et les enseignements du débat. Le responsable de projet doit y répondre dans les trois mois suivant sa publication.

Plus de 63 % des projets soumis à débat public sont modifiés par leurs responsables à l'issue du débat.

L'équipe du débat

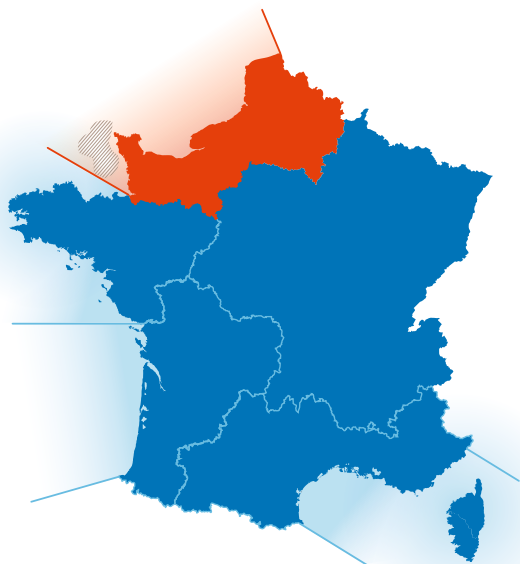
Saisie par les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la mer, la CNDP a décidé d'organiser ce débat et d'en confier l'animation à une équipe constituée de membres indépendants par façade, sous l'égide d'un président unique : Floran Augagneur (vice-président de la CNDP), et de Francis Beaucire et Caroline Werkoff.

Ces équipes sont appuyées par un secrétariat général chargé de la mise en œuvre, de l'organisation et du suivi du débat public.

Cette équipe du débat public garantit la conduite d'un débat neutre et indépendant.

- Dominique Pacory (délégué de région), Carmen Bouley de Santiago, Bruno Boussion, Marie-Claire Eustache, Dominique Lancrenon et Sylvie Le Calvez pour la façade Normandie / Hauts-de-France. Secrétaire général Léo Pillet
- Karine Besses (déléguée de région), Lucie Beguin, Pascal Brerat et Paula Schmidt de la Torre pour la façade Bretagne / Pays-de-Loire. Secrétaire générale Isabelle Tallec.
- Julie Dumont (déléguée de région), Isabelle Barthe, Izène Dépinay, Georgette Péjoux, et Denis Salles pour la façade Nouvelle-Aquitaine. Secrétaire générale Nathalie Pinel
- Etienne Ballan (délégué de région), Dominique De Lauziers, Thomas Changeux et Antony Hottier pour la façade Méditerranée. Secrétaire général Sébastien Fourmy (coordinateur national)





LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA FAÇADE

Changement climatique, fréquentation touristique et de loisirs, crise migratoire, Brexit, trafic international, projets de parcs éoliens en cours de développement, pêche artisanale et industrielle, activités portuaires et de granulats, etc. la façade maritime en Normandie et dans les Hauts-de-France fait aujourd'hui face à des défis inédits.

Cet espace contraint (zone exiguë et ventée, aux forts courants et aux fonds peu profonds), aux multiples usages, est soumis à de fortes pressions nécessitant de garantir son bon état écologique.

Le Gouvernement a annoncé un objectif de développement d'un réseau de « zones de protection » de la biodiversité sur la façade maritime de Normandie et des Hauts-de-France. Dans le même temps, il a identifié cette façade maritime comme étant propice au développement de l'éolien en mer.

L'équipe du débat public « La mer en débat » viendra à votre rencontre sur le territoire de la Normandie et des Hauts-de-France pour vous donner l'occasion de débattre notamment de :

- Quel est l'état écologique du littoral ?
- Quelles sont les mesures les plus adéquates pour protéger la biodiversité marine ?
- Faut-il limiter l'accès aux espaces littoraux fragiles ?
- Que faire face au recul attendu du trait de côte ?
- Quel avenir pour les pêcheurs et conchyliculteurs ?
- Faut-il développer l'éolien en mer et où ?
- Quelles conséquences sur les différents usages actuels et futurs ? Quelles alternatives ?

Le dossier du maître d'ouvrage

<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/un-debat-public-pour-quoi-faire-4670#scrollNav-3>

PARCOURS DE LA MER

Ouistreham

Jeudi 14 décembre – Grange aux Dîmes

- Ateliers thématiques (en après-midi) **sur inscription**
- Réunion publique (en soirée) – débats et échanges

Granville

Mercredi 17 janvier – Salle de Hétel

- Table ronde « biodiversité et paysage » (en soirée) retransmise en direct

Le Havre

Jeudi 18 janvier – Le Carré des Docks

- Ateliers thématiques (en après-midi) **sur inscription**
- Réunion publique (en soirée) – débats et échanges

Cherbourg-en-Cotentin

Mercredi 24 janvier – La Cité de la Mer

- Ateliers thématiques (en après-midi) **sur inscription**
- Réunion publique (en soirée) – débats et échanges

Boulogne-sur-Mer

Jeudi 8 février – Espace de la Faïencerie

- Ateliers thématiques (en après-midi) **sur inscription**
- Réunion publique (en soirée) – débats et échanges

Abbeville

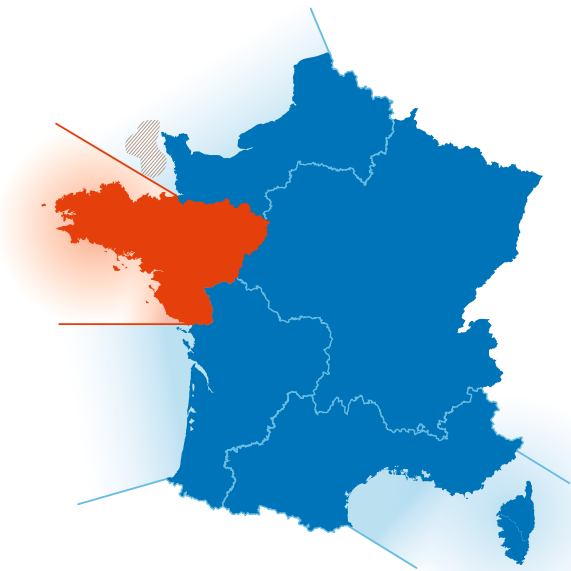
Mercredi 21 février – Immeuble Garopôle

- Ateliers thématiques (en après-midi) **sur inscription**

Amiens

Jeudi 22 février – Quai de l'innovation

- Réunion publique (en soirée) – débats et échanges



LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA FAÇADE

Changement climatique, fréquentation touristique, parcs éoliens en projet et en développement, pêche artisanale et industrielle... : la façade maritime Bretagne – Pays de la Loire fait aujourd’hui face à de multiples défis.

Cet espace, recouvrant six départements, abrite des écosystèmes et des paysages riches et variés mais fragilisés et soumis à de nombreuses pressions. Afin de préserver le bon état écologique des eaux marines, le gouvernement envisage de développer les « zones de protection forte » de la biodiversité à hauteur de 3 % des eaux de la façade (contre 0,02 % actuellement).

Dans le même temps, l’État a identifié cette zone comme étant propice au développement de l’éolien en mer, avec un objectif de production de 17 à 25 gigawatts d’ici à 2050.

- Quel est l’état écologique du littoral breton et de celui des Pays de la Loire ?
- Comment concilier la préservation du milieu marin avec le développement durable
- Des activités maritimes ?
- Quelles sont les mesures les plus adéquates pour protéger la biodiversité marine ?
- Les futurs projets de parcs éoliens répondent-ils aux besoins énergétiques de demain ?
- Où faudrait-il les situer ?
- Quelles seraient les alternatives ?
- Quelles implications pour les pêcheurs et les autres acteurs économiques maritimes ?
- En débattre permettra de mieux comprendre l’impact des usages actuels et futurs de cet espace maritime et d’éclairer les politiques publiques qui doivent répondre aux enjeux de sa protection.

PARCOURS DE LA MER

Saint-Nazaire

Du 27 novembre au 7 décembre

- 05/12 : rencontre publique
- 07/12 : table ronde « Éolien en mer : retombées économiques, souveraineté énergétique et alternatives » (en ligne)

Brest

Du 14 au 21 décembre

- 19/12 : rencontre publique
- 21/12 : table ronde « Environnement marin : état écologique de la mer, protections actuelles et futures » (en ligne)

La Roche-sur-Yon

Du 15 au 19 janvier

- 16/01 : rencontre publique
- 18/01 : table ronde « Paysage marin et patrimoine : que représente la mer pour nous ? » (en ligne)

Saint-Malo

Du 27 janvier au 1er février

- 30/01 : rencontre publique
- 04/03 : table ronde « Parcs éoliens, atterrissage et raccordement : contraintes et critères de choix » (en ligne)*

Saint-Brieuc

Du 12 au 16 février

- 13/02 : rencontre publique
- 15/02 : table ronde « Terre, mer et littoral : interdépendances et partage de gouvernance » (en ligne)

Lorient

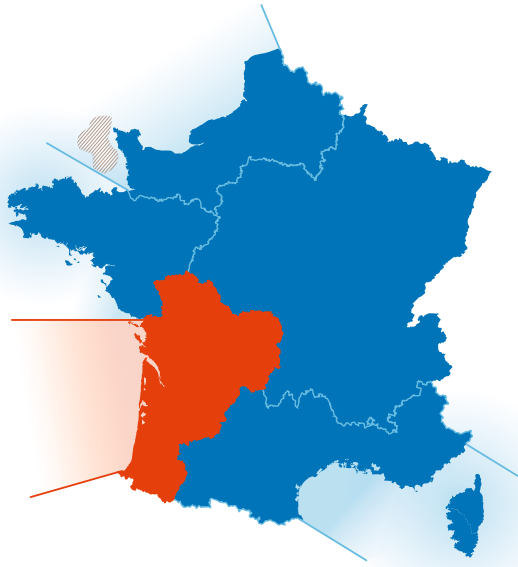
Du 18 au 22 mars

- 19/03 : rencontre publique
- 21/03 : table ronde « Enjeux et défis pour la pêche et les autres activités en mer » (en ligne)

* La table ronde de Saint-Malo aura lieu le 4 mars en dehors des temps de rencontre.

Le dossier du maître d’ouvrage

<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/un-debat-public-pour-quoi-faire-4670#scrollNav-3>



LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA FAÇADE

« La mer en débat » est l'opportunité de vous informer, d'échanger, de vous forger et d'exprimer un avis, afin de contribuer aux décisions sur l'avenir de l'océan et du littoral en Nouvelle-Aquitaine.

Protection de l'environnement marin, relations terre-mer, tourisme et activités de loisirs, recul du trait de côte, risque de submersion, avenir des pêches et de la conchyliculture, extraction de granulats, activités portuaires, zones de reproductions et de nurseries avicoles, réchauffement de l'eau, projet d'aquaculture, besoins énergétiques...

La façade maritime en Nouvelle-Aquitaine fait face à des défis inédits, sur lesquels votre avis est important :

- Quel état écologique de l'océan et du littoral ?
- Que doit-on préserver et comment en Nouvelle-Aquitaine ?
- Quelle place pour la faune et la flore ?
- Comment s'adapter à la montée des eaux, au recul du trait de côte et au risque de submersion marine ?
- Quel devenir pour les activités touristiques et de loisirs ?
- Quel avenir pour les pêches et la conchyliculture ?
- Quelle évolution pour le transport maritime ?
- Que penser de l'objectif de l'État d'atteindre, d'ici 2050, la production d'énergie de 7 à 11 gigawatts par des éoliennes en mer* sur la façade de Nouvelle-Aquitaine ?

PARCOURS DE LA MER

Le Bassin d'Arcachon

Les 8 et 9 décembre 2023 et le 17 janvier 2024

L'agglomération de Bordeaux

Du 6 au 20 janvier 2024

Le Pays basque / Sud des Landes

Du 21 au 24 février 2024

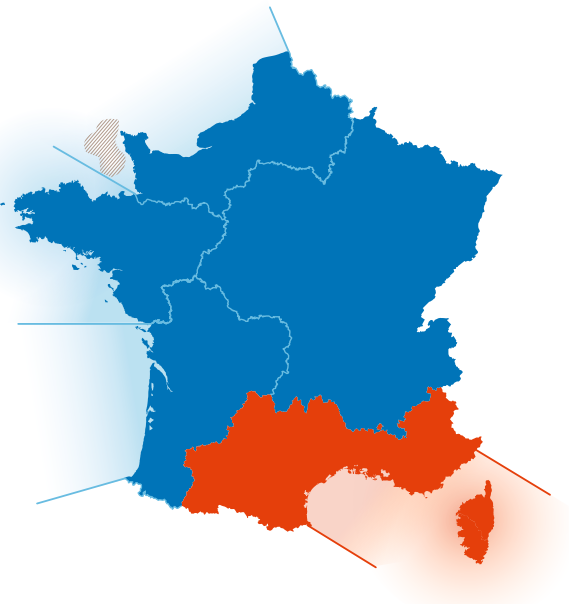
Le Bassin Rochelais

Du 6 au 9 mars 2024

Des débats mobiles complémentaires dans des lieux de vie du quotidien à Rochefort, Royan, Blaye, Saint-Vivien-de-Médoc, Angoulême, Mimizan, Dax...

Le dossier du maître d'ouvrage

<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/un-debat-public-pour-quoi-faire-4670#scrollNav-3>



LES ENJEUX SPÉCIFIQUES À LA FAÇADE

Changement climatique, pollution de la terre et des fleuves, fréquentation touristique, pression démographique, commerce maritime, pêches, etc. : la mer, son littoral et ses habitants font aujourd'hui face à des défis inédits. Pour cette mer fragile, l'effet de ces pressions sur son bon état écologique est particulièrement important.

« La mer en débat », c'est l'occasion pour toutes et tous de s'informer, d'échanger, de se forger un avis et de contribuer à éclairer les décisions sur l'avenir de la façade méditerranéenne.

Vous pourrez ainsi vous prononcer sur deux projets que l'État envisage : le développement d'un réseau de « zones de protection forte » à hauteur de 5 % des eaux de la façade méditerranéenne et le développement, à l'horizon 2050, de 4,5 à 7,5 gigawatts d'éolien en mer sur le golfe du Lion.

L'équipe du débat public « La mer en débat » viendra à votre rencontre pour vous permettre de vous informer et de vous prononcer sur de nombreuses questions parmi lesquelles :

- Quel est l'état écologique de la Méditerranée ?
- Quelles sont les mesures les plus adaptées pour protéger la biodiversité marine ?
- Faut-il limiter l'accès aux espaces littoraux fragiles ?
- Que faire face au recul attendu du trait de côte ?
- Quel avenir pour les pêches en Méditerranée ?
- Quels impacts, positifs ou négatifs, des projets de parcs éoliens dans le golfe du Lion sur l'environnement, sur l'économie, etc. ?

PARCOURS DE LA MER

ESCALE 1

Bastia et Corte

Du 29 novembre au 2 décembre 2023

ESCALE 2

Marseille, Fos-sur-Mer et Toulon

Du 12 au 15 décembre 2023

ESCALE 3

Montpellier et Sète

Du 16 au 19 janvier 2024

ESCALE 4

Perpignan, Port-la-Nouvelle et Narbonne

Du 6 au 9 février 2024

ESCALE 5

Ajaccio

Du 21 au 23 février 2024

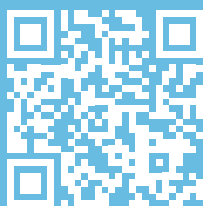
ESCALE 6

Nice et Menton

Du 13 au 15 mars 2024

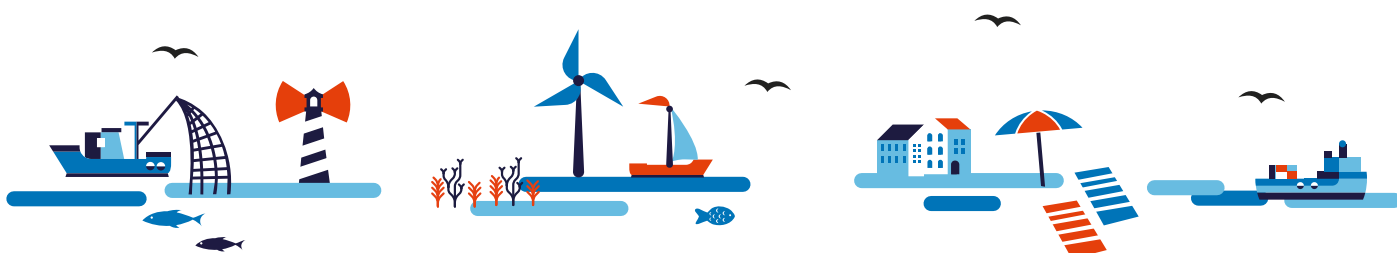
Le dossier du maître d'ouvrage

<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/un-debat-public-pour-quoi-faire-4670#scrollNav-3>



Retrouvez toutes les informations sur notre site (actualités, agenda, publications...)

www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat



Suivez-nous sur les réseaux sociaux:

-  facebook.com/DebatMer/
-  twitter.com/DebatMer
-  linkedin.com/showcase/debat-mer/about/
-  youtube.com/@CNDP-debatpublic

